

Colloque international  
Quel budget minimum pour participer à la vie sociale ?  
Un débat européen sur les budgets de référence  
13 octobre 2015

– Myriam Bobbio : Je vais vous présenter les budgets types de l'UNAF en trois points. D'abord, une présentation générale avec un petit rappel historique, une comparaison avec les budgets de référence de l'ONPES, et les usages actuels.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais présenter l'UNAF, l'union nationale des associations familiales. Créée en 1945 pour représenter et défendre les intérêts des familles vivant sur le territoire français, l'UNAF a 70 ans cette année, comme la sécurité sociale.

C'est quasiment à sa création, dans une France en pleine reconstruction avec un taux d'inflation assez important que l'UNAF s'est posé la question de se doter d'un outil pour évaluer le coût de la vie pour les familles. Elle participait à l'époque à la commission supérieure des conventions collectives chargée d'établir le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), ancêtre du SMIC. Vous voyez un document historique derrière moi, on appelait ça en 1952 le budget minimum familial, pour quatre personnes, un couple et deux enfants. Les données sont mensuelles, on est à 61 140 anciens francs en janvier, avec six types de postes détaillés, vous voyez l'importance du poste alimentation à l'époque. Depuis 1952, vous vous en doutez, les budgets types ont bien évolué. On a introduit des nouveaux types de familles, notamment en 1973 avec la première famille monoparentale, un adulte avec deux enfants. On a également amélioré au fil des années les méthodes de calcul, l'introduction de l'ordinateur a permis beaucoup de choses, et on a aussi changé les normes. En 1954, on a introduit une douche, en 1973, une machine à laver, etc. Aujourd'hui, on a 8 familles types disponibles et accessibles sur Internet.

Rapidement, pourquoi des nouvelles normes ? Pour tenir compte des évolutions des besoins et des comportements de consommation des ménages, qui ne sont pas aujourd'hui les mêmes qu'en 1952. Les dernières normes datent de 2012, les précédentes de 2000. On a introduit un nouveau poste : « information et communication ». En 2000, il n'y avait pas eu cette explosion d'Internet, et de la téléphonie mobile. On a aussi souhaité créer un poste « santé », il y avait une petite partie de santé dans un poste qui s'appelait « entretien » avant, mais on a souhaité créer un poste, car on voulait isoler ce poste-là dans le budget avec l'augmentation des remboursements et des restes à charge. On a fait la même chose pour le poste « éducation » pour bien suivre l'augmentation des coûts de rentrée scolaire. L'approche des budgets types est une approche normative. On est sur des budgets construits, qui n'ont rien à voir avec des budgets réels, et j'ai remis une des définitions utilisée pour cette construction, on est sur les mêmes terminologies utilisées par les budgets de référence de l'ONPES, on est sur un

minimum de vie décent, pas sur du minimum vital et on est sur un seuil en dessous duquel on peut encourir des risques de privation.

Pour déterminer ce minimum de vie décent, il fallait se doter de critères pour déterminer ce qui était décent et ce qui ne l'était pas. On a utilisé quatre grandes sources de normes. Quand il y en avait, on a utilisé des recommandations scientifiques, par exemple dans le poste alimentation, qui est construit à partir de toutes les normes nutritionnelles actuelles. On a également utilisé les dispositions réglementaires, pour calculer la surface du logement, on applique le code de la construction et de l'habitat, et quand on n'a pas trouvé de dispositions réglementaires ou de recommandations scientifiques, on a fait ce qu'on a appelé des préconisations de l'UNAF. Par exemple, nos jeunes de moins de 14 ans n'ont pas de mobile. Enfin on a utilisé les données observées d'enquête, pour modéliser le kilométrage dans les transports par exemple, on a utilisé le kilomètre moyen parcouru en France.

Je voulais essayer de rebondir sur une des questions posée sur le côté soutenable des budgets. À la révision des normes de 2012, on s'est posé ces questions, notamment sur le poste alimentation, et c'était très compliqué notamment sur les prix. On s'est limité à dire qu'on ne buvait pas d'eau en bouteille, on ne mange pas des espèces de poisson en voie d'extinction, etc., mais on n'a pas réussi à aller plus loin.

Au niveau des objectifs, on a trois objectifs qui sont restés inchangés depuis 1952, d'abord de proposer un repère de minimum de vie décent pour un certain nombre de familles types, et puis pouvoir suivre l'évolution de ce repère dans le temps. La force de notre outil, c'est son ancienneté, et on réussit aujourd'hui à remonter une série depuis 1952 pour la famille A (voir le graphique). Du fait que les normes aient été révisées régulièrement, l'outil a pu continuer à être utilisé. Car ce genre d'outil doit être revu, sinon il y a un risque qu'il devienne vite obsolète.

Et troisième objectif pour nous de l'outil, c'est de pouvoir évaluer la compensation des charges familiales.

Deuxième point de ma présentation, une comparaison avec les budgets de référence de l'ONPES. Vous avez sous les yeux quatre types de familles, en vert, le budget de l'UNAF, en rouge, le budget de référence pour les ménages habitant dans le parc social, et en bleu, en parc privé. Nous avons été très intéressés pour comparer nos budgets avec les budgets ONPES, à plus d'un titre. Le premier constat qui était assez fort, c'était que nos deux méthodes, qui sont différentes, l'une qui est normative et l'autre qui part de groupes de consensus aboutissent en gros aux mêmes résultats. Sur le parc social, on est autour de 4 à 13 % maximum de différence. Nous avons de l'ancienneté avec nos budgets types, et on nous a souvent reproché d'avoir des budgets trop élevés, déconnectés de la réalité, et ça nous a fait du bien de voir que quand on demandait aux gens eux-mêmes, ils aboutissent à des montants proches des nôtres, voire plus élevés.

Second constat, on est en train de, finement, poste par poste, comparer les deux types de budgets. Donc on se rend compte que les écarts ne sont pas toujours dans le même sens. Pour le poste alimentation, les budgets types de l'UNAF sont beaucoup plus élevés, puisqu'on suit ses règles nutritionnelles, alors qu'il est plus faible pour le poste habillement. Cette comparaison nous permet de nous renseigner sur le regard de la société, c'est le troisième constat. Pourquoi le poste habillement est plus élevé dans les budgets de référence, parce qu'il a été vu qu'il fallait notamment aux enfants quelques vêtements de marque, c'est important pour être intégré dans la société.

Nous avons été intéressés par la méthodologie utilisée par l'ONPES parce que ça nous a fait écho à quelque chose qu'on utilisait dans le temps : il y avait des mères de familles qui venaient se réunir, par exemple pour revoir le poste habillement, pour évaluer les besoins minimaux en fonction des nouveaux tissus, de leur prix et de leur durée d'usage.

Très rapidement, je voulais vous montrer comment ça se passe, et vous inviter à aller voir les budgets type sur notre site UNAF.fr, il y a une rubrique spécifique à ce sujet. On a essayé de mettre le maximum de documentation possible, vous avez en haut à droite des commentaires sur les évolutions trimestrielles et dans le carré rouge toutes les données par type de famille. Là, on accède à la famille A, et vous avez le même type de tableau qu'en 1952, mais avec plus de rubriques. On a les données mois par mois. Et si vous cliquez sur chaque poste, alimentation par exemple, vous avez accès à une documentation qui vous explique ce qu'il y a dans le poste, ce qu'il n'y a pas dans le poste, les données d'amortissement, tout ce qui a été utilisé, et vous avez accès à d'autres types d'information aussi sur chaque poste.

Notre idée était que les données soient le plus accessibles et les plus transparentes possibles dans leur construction.

Premier type d'usage : pouvoir outiller les décisions juridiques et d'aide sociale. Que ce soit au téléphone ou par mail, j'ai régulièrement des personnes en instance de séparation, à qui le juge a demandé d'évaluer les charges liées aux enfants et qui sont complètement perdues. Elles utilisent les budgets types pour avoir une idée de ce qu'elles peuvent répondre au juge. Elles peuvent s'appuyer sur des montants, mais elles peuvent s'appuyer sur nos normes aussi. J'ai en mémoire une mère qui était en conflit avec son ex-mari sur le montant de la pension et qui me disait que pour elle, c'était difficile d'accueillir son enfant dans un studio, et je lui ai dit : si vous appliquez l'indice de peuplement, norme utilisée pour la construction des budgets types, vous êtes en surpeuplement, donc vous pouvez dire ça à votre ex-mari et au juge. C'est également utilisé pour réviser les pensions alimentaires. Quand un enfant grandit, il devient un adolescent avec d'autres besoins.

Ils sont utilisés par les familles elles-mêmes, mais ils sont aussi utilisés par les juges aux affaires familiales et les avocats.

Autre type d'utilisation : nos représentants familiaux qui siègent dans les commissions logement, les commissions de surendettement, les commissions des aides individuelles des CPAM, utilisent les budgets types. Le poste alimentation est aussi utilisé pour calculer le budget alimentaire du dispositif familles gouvernantes.

L'accompagnement du budget familial, le budget type offre un repère. Sur le poste alimentation par exemple, il nous permet d'avoir une idée du budget nécessaire pour manger équilibré et varié, et s'assurer d'une meilleure santé. Pour la famille A, il fallait par exemple 770 euros pour manger équilibré en août 2015, et ça représentait 26 % du budget. Je vous donne ces chiffres pour que vous puissiez comparer, on sait que ce n'est pas ce qui ressort des budgets réels, mais ça permet d'avoir un repère. Pour les familles, également, c'est un repère, 770 euros, mais elles peuvent aussi aller sur le site regarder les plans alimentaires qu'on a mis à disposition, les grammages, on donne accès aussi à un site de l'INPES qui s'appelle la Fabrique à menus pour faire des menus plus équilibrés. C'est aussi un repère pour les travailleurs sociaux, notamment les conseillers en économie sociale et familiale, CESF, leur rôle est d'informer et de conseiller les familles sur leur budget, leur consommation, et les budgets types sont enseignés dans la formation des CESF comme outil d'accompagnement.

Ça permet également de suivre les évolutions. Quand on a eu un hiver rigoureux, au printemps, les fruits et légumes sont très chers, donc ça peut faire un poids dans le budget des ménages.

– Dominique Rousset : Beaucoup de gens disent : cinq fruits et légumes par jour, il faut pouvoir le faire.

– Myriam Bobbio : oui, quand on regarde les budgets types on voit tout de suite que c'est difficile...

On peut utiliser les budgets types pour construire des budgets prévisionnels. C'est le cas dans l'accompagnement social lié au logement, pour certains travailleurs sociaux. Et dans les évolutions aussi, ça permet de suivre le poste énergie qui devient un poste vraiment lourd.

Dernier point, une de nos missions de l'UNAF, donnée par la loi, c'est de donner avis aux pouvoirs publics. Pour nous, les budgets types, sont utilisés pour analyser les politiques publiques. Un exemple, on a pu chiffrer l'impact de la hausse de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014. On a un impact annuel sur le budget type des familles de 80 euros pour la famille monoparentale, à 139 euros pour la famille nombreuse de quatre enfants. Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on peut voir ce qui est impacté dans le budget. Là, l'impact le plus fort était sur le poste loisirs, la barre bleue, le logement et les transports. On l'utilise également comme outil prospectif. Pour cette rentrée, on a modélisé l'impact sur les budgets si on réduisait le taux de TVA des fournitures scolaires, comme les manuels scolaires, de 7 à 5 %.

On l'utilise également pour évaluer l'adéquation des prestations familiales. On calcule régulièrement le taux de couverture des allocations familiales, c'est le graphique à droite, et vous voyez qu'en 1984, on était à un taux de couverture de presque 17 %, et aujourd'hui, on est plutôt autour de 12 %. On a également pu calculer que deux tiers des dépenses d'éducation étaient couvertes par l'allocation de rentrée scolaire, sachant que dans notre poste « éducation », on ne prend pas en compte l'alimentation (cantine) et les transports scolaires qui sont dans les deux autres postes. Enfin, on compare avec les seuils de pauvreté monétaires aussi, mais au-delà de la comparaison chiffrée qu'on peut faire, ce qui est intéressant avec cette définition de panier de bien, c'est d'évaluer de quoi se privent les ménages qui sont en situation de restriction. Ça permet, puisqu'on a une liste de biens, de pouvoir les comparer.

Je répondrai aux questions, je vais arrêter là ma présentation.